

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1817

Patrimoine bâti de la Ville de Lyon – Poursuite des opérations 60021830 "Enlèvement d'amiante 2015-2020" et 60021827 "Stabilité et consolidation des ouvrages 2015-2020" - Affectation complémentaire des AP 2015-8 et 2015-14, programme 20020.

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1817 - PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE LYON – POURSUITE DES OPERATIONS 60021830 "ENLEVEMENT D'AMIANTE 2015-2020" ET 60021827 "STABILITE ET CONSOLIDATION DES OUVRAGES 2015-2020" - AFFECTATION COMPLEMENTAIRE DES AP 2015-8 ET 2015-14, PROGRAMME 20020. (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/962 du 16 mars 2015, vous avez approuvé le lancement partiel de certaines opérations de travaux urgents.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le Plan d'Équipement Pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Enlèvement d'amiante » et « Stabilité Consolidation des ouvrages».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celles, au sein du programme 20020 «Conservation du Patrimoine Tous secteurs » n° 2015-8 « Enlèvement d'amiante dans les bâtiments Ville de Lyon 2015-2020 » et n° 2015-14 «Stabilité Consolidation des ouvrages PEP 2015-2020 ».

Il convient de poursuivre les opérations suivantes :

- N° 60021830 intitulée « Enlèvement d'amiante 2015-2020 »

Dans la continuité du plan de mandat précédent, une enveloppe de 4 800 000 € TDC a été prévue sur le mandat 2015-2020. Elle doit permettre de financer :

- le retrait de matériaux amiantés suite aux diagnostics techniques amiante (DTA) et aux contrôles triennaux règlementaires, systématiquement réalisés dans les établissements recevant du public ;
- le désamiantage de locaux lors de la réalisation de travaux d'aménagement et de conservation du patrimoine lors du diagnostic amiante avant travaux (DAT) ou en cours de chantiers ;
- le surcoût lié à la présence d'amiante dans des opérations financées par ailleurs.

- N° 60021827 intitulée « Stabilité Consolidation des ouvrages 2015-2020»

Afin d'assurer la stabilité du bâti et de garantir la sécurité du public, une enveloppe de 2 500 000 € TDC a été prévue sur le mandat 2015-2020 pour gérer cette thématique. En effet, certains types d'ouvrages (Murs et cloisons, murs

de clôture et de soutènement, fondations, VRD, passerelles...) peuvent nécessiter des travaux de conservation et de rénovation à réaliser parfois en urgence.

En conséquence, il convient de porter le montant global des opérations 60021830 « Enlèvement d'amiante dans les bâtiments 2015-2020 » de 480 K€ à 4 800 K€ et n° 60021827 « Stabilité et Consolidation des ouvrages 2015-2020 » de 480 K€ à 2 500 K€. Ces opérations seront à financer par affectation complémentaire de leur AP respective n° 20020/2015-8 et n° 20020/2015-14.

La liste indicative des travaux prévus sur chacune de ces deux thématiques est jointe au rapport.

Certaines de ces opérations peuvent nécessiter des autorisations d'urbanisme dont le Conseil municipal doit autoriser le dépôt.

La maîtrise d'œuvre sera assurée soit en interne, soit par un prestataire extérieur selon le montant des opérations. Les marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre, de coordination Santé Prévention Sécurité et de contrôle technique seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le Code Marchés Publics ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la réglementation sur les Etablissements Recevant du Public ;

Vu les délibérations n° 2015/962 du 16 mars 2015, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La poursuite des opérations 60021830 « Enlèvement d'amiante 2015-2020 » et 60021827 « Stabilité et Consolidation des ouvrages 2015-2020 » ainsi que leur montant respectif sont approuvés. Elles sont financées par affectation complémentaire de tout ou partie de leur AP respective n° 20020/2015-8 et n° 20020/2015-14.

2- M. le Maire est autorisé à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville sur le programme 20020,

AP 2015-8 et 2015-14, opérations 60021830 et 60021827 et seront imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 020 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

Opérations	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
60021830	480 000	800 000	900 000	900 000	900 000	820 000
60021827	480 000	400 000	500 000	500 000	320 000	300 000

4- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier, toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY